



Chorale « La Frégate »

PROJET ET REGLEMENT INTERIEUR

« Nous parlons même langage

Et le même chant nous lie ! »

(la complainte de Pablo Neruda par Jean Ferrat)

La Frégate : le plaisir de chanter ensemble !

1 - Histoire et objectifs

La Frégate est une Association de loi 1901, à caractère apolitique et laïc. Elle permet à ses adhérents de pratiquer ensemble le chant choral sous la direction d'un Chef de Chœur, en prévision de l'organisation de concerts en public.

Voilà quarante ans que La Frégate a jeté ses amarres dans le port de Pornic : une belle fête en perspective en 2018 !

Si elle a connu plusieurs capitaines, elle a toujours conservé son esprit d'origine : faire en sorte que ses matelots soient tous animés du plaisir de chanter et de partager avec son public.

Aujourd'hui, présidée par Lydie Padierna et dirigée par sa jeune, dynamique et professionnelle chef de chœur Ombeline Guetny, elle continue d'aborder tous les genres, classique, jazz, variétés, traditionnel.

Les objectifs de La Frégate

- constituer un groupe de personnes motivées par le chant choral,
- développer la qualité musicale de la chorale, dans un désir de progression,
- développer et mettre en valeur les possibilités vocales de chacun,

- partager ce plaisir musical avec convivialité au sein du groupe choral mais aussi avec d'autres personnes au travers de concerts ou d'échanges avec d'autres chorales.

2 – Afin d'atteindre ces objectifs, le choriste prend un certain nombre d'**engagements** relatifs à :

- **l'assiduité.** le fait d'assister aux répétitions ET concerts est primordial. Chacun peut cependant avoir un imprévu de tout ordre. L'absentéisme répété peut entraîner l'exclusion des concerts, décision qui sera laissée à l'appréciation du chef de chœur. En cas d'absence, chaque choriste doit rattrapper de façon autonome le travail effectué en s'informant auprès de son pupitre. L'apprentissage personnel des mélodies et paroles chez soi est essentiel. L'autonomie de chacun permet d'avancer plus vite en répétition et d'améliorer notre qualité musicale. Le site internet est un soutien indispensable dans cet apprentissage.
- **la concentration.** L'attention et l'écoute lors des répétitions et des concerts sont indispensables à l'accomplissement des différents projets dans le respect du travail de chacun. Le silence est la marque du respect du travail de notre chef de chœur et favorise le travail et la concentration de tous.

3 - Moyens mis en œuvre

Recrutement

La chorale La Frégate recrute en fonction de ses besoins, en particulier en début de saison. Notre chef de chœur, en concertation avec le président, est seule habilitée à procéder au recrutement des nouveaux choristes à l'issue d'une audition individuelle .

Une formation musicale n'est pas obligatoire pour intégrer le groupe, cependant tout nouveau choriste doit s'engager à apprendre rapidement une partie du répertoire actuel.

Déroulement des répétitions

Les répétitions ont lieu le lundi de 20 h 30 à 22 h 30 (hors vacances scolaires) dans la salle de l'école de musique à Sainte Marie sur Mer.

Une répétition supplémentaire par trimestre, est organisée le samedi soir de 18 heures à 22 heures dans une salle suivant disponibilité de la MDA. Prévoir un « picnic » qui est pris en commun vers 20 heures.

Répertoire

Il se compose de chansons françaises et internationales (anglais, italien etc ...) de chants du monde, et parfois de quelques pièces classiques.

Concerts et échanges avec d'autres chorales

Leur finalité est de mettre en pratique notre travail, de partager avec le public notre plaisir de chanter et de souder le groupe en vivant ensemble des moments forts.

Chaque année un concert est donné avant Noël, dans l'église de Pornic ou celle de Sainte Marie sur Mer, avant les vacances d'été, en général dans la salle du Val Saint Martin, à l'invitation d'une chorale amie, voire à l'étranger.

Lors des voyages, les conjoints sont admis dans la limite des places disponibles

Le site internet « La Frégate »

Il est en construction et sera à votre disposition au premier trimestre 2018. Il contiendra les infos relatives au concert, à la vie de La Frégate avec photos. Un lien sera mis pour faciliter l'apprentissage. Le code d'accès réservé aux membres sera fourni.

4 - Chaque choriste doit s'acquitter d'une **cotisation annuelle** dont la totalité doit parvenir au trésorier sous forme d'un ou de trois chèques, avant le 31 octobre pour l'année à échoir.

5 - Tout litige devra se régler avec le Conseil d'Administration en dehors des répétitions.

6 - Tout choriste membre d'une autre chorale ne pourra se présenter aux élections du Conseil d'Administration de la Frégate, de même qu'un membre démissionnaire.

7- Une **participation active** est demandée aux choristes pour les tâches matérielles avant et après les répétitions, concerts, vide greniers, déplacements à l'extérieur, mais aussi en participant concrètement à la vie de l'association, en s'engageant par exemple au sein du conseil d'administration.

8 - Les **support-partitions** sont fournis par la chorale et restent sa propriété. Il convient de ne rien coller à l'intérieur (étiquette) et d'éviter de les mouiller. Ils ne seront utilisés que lors des concerts. En cas de départ ils seront restitués à La Frégate.

9 - **la bonne humeur**. L'exigence n'empêche pas le travail dans une ambiance détendue et agréable, chère à La Frégate. Préservons-la, ensemble !
Chanter ensemble, ce n'est pas seulement être côte à côte dans les répétitions et les concerts, c'est aussi partager des moments conviviaux (pots d'après concerts...avec modération !)